



Département Valorisation, Attractivité et Participation  
Direction Aménagements et Attractivité touristiques

## **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT**

**RESTAURATION ÉPHÉMÈRE ET ANIMATION  
- FOODTRUCK OU AUTRE -**

**HALTE FLUVIALE D'ENTRAMMES**

**2025**

**Dossier de candidatures et modalités de sélection**

**Remise des projets  
21 MARS 2025**

Contact :

Arnaud CLEVEDE

Tél : 02 43 49 45 99

Courriel : [arnaud.clevede@agglo-laval.fr](mailto:arnaud.clevede@agglo-laval.fr)

## I. Dossier de candidature

Le dossier comprend la fiche d'identité du porteur de projet (cf. : annexe) et un dossier de présentation du projet qui comprendra :

- le concept global proposé au regard des éléments de contexte et des attendus :
  - descriptif de la singularité du projet
  - jours, horaires et périodes d'ouverture proposés
- la proposition en termes d'offre de restauration et d'animation :
  - nature des propositions en terme de restauration : principe de carte et tarifs pratiqués, produits, sources d'approvisionnement/liste de fournisseurs potentiels...
  - typologie des animations proposées
- le design et l'aménagement de l'espace :
  - intentions d'ajustement ou de remise à plat de l'aménagement et de la décoration du lieu a minima sous forme de mood board
  - détail des travaux envisagés en amont de l'ouverture (en précisant les travaux pris en charge par le candidat et ceux incombant à Laval agglomération)
- les moyens humains et techniques mis en œuvre :
  - profil de l'équipe en charge de la gestion du lieu
  - descriptif des expériences similaires
  - matériels utilisés et besoins en fluides
  - descriptif / visuels du food truck (ou tout autre matériel lourd utilisé)
  - descriptif du process de gestion sanitaire de l'activité de restauration
- la communication :
  - *proposition.s de nom.s en lien avec le concept global du lieu*
  - *(en option) : principe graphique de communication*
- le plan d'exploitation ou business plan

À noter, ne pas hésiter à intégrer des visuels d'intention (photos, croquis...), notamment pour présenter l'ambiance attendue.

## II. Visite des lieux

Les candidats peuvent, avant de remettre une proposition, procéder à la visite des lieux. Les candidats doivent prendre contact avec le directeur des aménagements et de l'attractivité touristiques, Arnaud CLEVEDE, par mail à l'adresse suivante : [arnaud.clevede@agglo-laval.fr](mailto:arnaud.clevede@agglo-laval.fr) ou par téléphone au 02.43.49.45.99.

## III. Remise des propositions

Les propositions doivent être transmises par mail, via wetransfer, à l'adresse suivante : [arnaud.clevede@agglo-laval.fr](mailto:arnaud.clevede@agglo-laval.fr) **avant le 21 mars 2025.**

#### **IV. Jugement des propositions**

Le jugement des propositions sera effectué en deux temps au moyen des critères suivants :

##### Pré-sélection sur dossier

- Concept global (type de restauration et tarifs, aménagement, animation, identité, singularité et cohérence du projet...) 30 points
- Périodes d'ouverture (dates, jours et amplitudes horaires) 10 points
- Qualité de l'offre de restauration 20 points
- Qualité de l'offre d'animations 10 points
- Modalités d'organisation et moyens humains 30 points

##### Jury en présence des élus

- Qualité de la présentation (mise en récit du projet et implication/mobilisation) 60 points
- Qualité de l'échange et capacité d'adaptation de l'offre 40 points

À l'issue du choix du candidat, une convention temporaire d'occupation et d'exploitation du domaine public qui précisera les engagements des deux parties sera établie.

#### **V. Renseignements complémentaires**

Toute question pourra être posée par les candidats par mail au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

#### **VI. Renseignements administratifs et techniques**

Laval Agglomération  
Département Valorisation, Attractivité et Participation  
Direction des aménagements et de l'attractivité touristiques  
Arnaud CLEVEDE  
Tél : 02 43 49 45 99  
Courriel : [arnaud.clevede@agglo-laval.fr](mailto:arnaud.clevede@agglo-laval.fr)

#### **VII. Abandon de la procédure**

Laval Agglomération informe les candidats qu'elle se réserve le droit de mettre fin à l'appel à candidature, à tout moment de la procédure, pour tout motif d'intérêt général.  
Dans cette éventualité, aucune indemnisation ne pourra être allouée aux candidats.